

## Règlement du concours *Bourses BTP jeunes* de la Fondation BTP PLUS Première édition 2023

Créée par les partenaires sociaux du BTP, la Fondation BTP PLUS, abritée par la Fondation de France soutient l'innovation sociale dans le Bâtiment et les Travaux publics. Cette structure du groupe PRO BTP finance des actions qui profitent aux jeunes, aux salariés et aux retraités de ce secteur.

### **NOS ENGAGEMENTS : SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ AVEC LE BTP.**

**La Fondation BTP PLUS s'associe à la Fondation de France pour lancer son nouveau programme : *Bourses BTP jeunes***

#### **1. DEROULE DU CONCOURS**

- 1.1 Le concours *Bourses BTP jeunes* est ouvert du 5 décembre 2022 au 26 février 2023.
- 1.2 La participation au concours est gratuite. Il est possible de concourir deux fois maximum.
- 1.3 **Vous pouvez vous faire aider par la personne de votre choix pour la rédaction de votre dossier.**
- 1.4 Aucune présentation orale n'est demandée, toutefois le candidat pourra être contacté par téléphone par un des membres de la Fondation BTP PLUS.
- 1.5 Pour participer, les candidats pourront télécharger à **partir du 5 décembre 2022** sur le site de la Fondation BTP PLUS : [www.fondationbtplus.fr](http://www.fondationbtplus.fr) un dossier de demande de subvention **et le transmettre par mail à : [contact@fondationbtplus.fr](mailto:contact@fondationbtplus.fr)** accompagné des justificatifs indiqués dans la fiche de synthèse, à savoir :
  - Copie de votre carte nationale d'identité, de votre passeport ou de votre titre de séjour
  - Photographies de bonnes qualités de vous (portrait) et de votre projet (ou de vous en situation, dans le cadre de votre vocation)
  - Un RIB personnel
  - Toutes pièces utiles pour la bonne compréhension de ce dossier (photographies supplémentaires, articles de presse, ...)Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 26 février 2023**. Seuls les dossiers complets et renseignés sont étudiés. La commission de la Fondation BTP PLUS se réunira le **9 mars 2023** afin de procéder à la vérification du respect des critères d'éligibilité et à la présélection des candidatures.  
La décision revient au Comité exécutif de la Fondation BTP PLUS qui se réunira le **4 avril 2023**.  
Tous les candidats recevront une réponse à leur candidature par courrier électronique.
- 1.6 Le Comité exécutif est composé de personnalités diverses et qualifiées. Il se réunira, bénévolement, le 4 avril pour désigner trois lauréats. Le choix du comité est souverain et n'est susceptible d'aucune réclamation ou contestation de la part des candidats.
- 1.7 Un événement en l'honneur des lauréats sera organisé. Les lauréats seront invités à recevoir leur prix. Les lauréats s'engagent à faire leur maximum pour y participer.

## 2. RECOMPENSE

- 2.1. Les candidats présentent une demande de bourse. Le jury décide du montant qu'il souhaite accorder en réponse à cette demande, le montant maximum est de 3000€.
- 2.2. Possibilité, si le candidat le souhaite, de bénéficier en auditeur libre du programme *Déclics Jeunes* de la Fondation de France spécifique à l'accompagnement de projet.

## 3. CRITERES D'ELIGIBILITE

- 3.1. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et de moins de 30 ans au 31 décembre 2022. Pour l'édition 2023, les candidats éligibles sont nés entre le 01/01/1993 et le 31/12/2004.
- 3.2. Ils font preuve d'un engagement fort au service d'une cause solidaire, d'intérêt général. Il s'agit d'un engagement coopératif et duplicable, en faveur du collectif
- 3.3. Les projets doivent apporter une réponse à l'un de ces 4 grands enjeux :
  - **Transition vers une société juste, solidaire et participative** : Réduction des inégalités (agir contre la pauvreté, le mal-logement, la santé et la solitude, favoriser l'inclusion et la dignité de tous... ), favoriser la compréhension mutuelle et le vivre-ensemble (agir contre les discriminations et les préjugés. **Notre fondation est particulièrement sensible aux thèmes de la santé, du logement et de l'insertion professionnel.**
  - **Valorisation des métiers du BTP** : Donner envie à d'autres jeunes de rejoindre le secteur
  - **Transition écologique** : défense de l'environnement et de la biodiversité, adaptation au changement climatique, nouveaux modes de consommation, alimentation et énergie durable, etc.
  - **Transition numérique** : agir contre l'isolement numérique, favoriser l'éducation aux outils numériques et au décryptage de l'information, réinventer et renforcer les liens entre les individus à l'heure du numérique, etc.
- 3.4. Les candidats sont des jeunes engagés, ils portent leur projet avec force et détermination. Ils ont un projet d'avenir qui les anime, quel que soit leur niveau d'études ou leur formation. Une attention particulière sera portée aux candidats issus de milieux défavorisés ou avec un parcours de vie difficile.
- 3.5. Les candidats étrangers doivent résider en France et être en mesure de s'exprimer en langue française.

## 4. CRITERES ELIMINATOIRES – PROJETS NON ELIGIBLES

- 4.1 Le financement d'études, de formations ou la validation de diplômes.
- 4.2 Les projets de stages obligatoires d'études (en France ou à l'étranger).
- 4.3 Les projets artistiques sans dimension d'intérêt général.
- 4.4 Les projets d'entreprise à but commercial sans aspect d'intérêt général.
- 4.5 Les projets dont l'objet est uniquement la pratique sportive amateur ou professionnelle. Restent toutefois éligibles les projets dans lesquels le sport n'est pas une fin mais un moyen d'atteindre des objectifs d'intérêt général (inclusion sociale, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations, prévention santé...)

## 5. DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par la Fondation BTP PLUS, abritée par la Fondation de France, à partir des dossiers de candidature font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services internes de la Fondation BTP PLUS. Elles sont nécessaires à assurer la gestion de l'inscription au concours. La base juridique du traitement est l'intérêt légitime de la Fondation BTP PLUS abritée par la Fondation de France, (cf. article 6.1.f. du RGPD).

Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de la finalité précitée.

La Fondation BTP PLUS s'engage à ne pas transférer les données collectées en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, du droit de limiter ou de s'opposer à leur traitement.

Ces droits peuvent être exercés, par courrier électronique à l'adresse [dpo@fdf.org](mailto:dpo@fdf.org), ou par courrier à l'attention du Délégué à la protection des données de la Fondation de France, à l'adresse suivante : Fondation de France 40 avenue Hoche 75008 Paris. Les candidats peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 6. DISPOSITIONS DIVERSES

6.1 La Fondation BTP PLUS ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter. Aucune contrepartie de quelle que nature que ce soit ne pourra être réclamée.

6.2 La Fondation BTP PLUS rappelle aux candidats les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats à ce réseau via l'URL suivante : <http://www.fondationdefrance.org>.

6.3 La participation à ce concours implique l'accord des candidats et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. En validant son inscription en ligne, chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le jury du présent concours feront autorité.

6.4 La Fondation BTP PLUS se réserve le droit de modifier certains éléments du règlement si les changements effectués sont dans l'intérêt des candidats ou participent au bon déroulement du concours.